

L'U2P lance un appel à la responsabilité individuelle contre le risque d'étouffement de l'économie

Malgré les alertes répétées de l'U2P, le Président de la République, le gouvernement et les pouvoirs publics ont fait le choix d'instaurer des mesures drastiques contre l'épidémie qui, une fois de plus, font peser une responsabilité disproportionnée sur les plus petites entreprises. Le couvre-feu va affecter directement les hôtels, cafés et restaurants, tandis que la généralisation du télétravail risque de fragiliser indirectement tous les artisans, commerçants et professionnels libéraux qui exercent à proximité de bureaux.

L'U2P avait mis en garde, en amont de l'intervention du Président de la République sur la gestion de la crise sanitaire, contre les risques de nouvelles mesures restrictives à l'encontre des entreprises de proximité.

Elle déplore aujourd'hui que l'on continue de faire peser une responsabilité écrasante et mortifère sur les artisans, commerçants et professionnels libéraux, en dépit des alertes répétées à l'intention des pouvoirs publics.

Les entreprises de proximité systématiquement sollicitées

Comme par le passé, le gouvernement a cédé à la tentation de réduire les occasions de contacts par une interdiction totale ou partielle d'exercer certaines activités telles que les bars, les restaurants et plus largement les établissements recevant du public. Ces mesures sont globalement inefficaces et menacent d'étouffer de nombreux secteurs.

En effet, il apparaît de plus en plus clairement que les entreprises et les activités économiques ne sont pas les principales sources de la nouvelle vague épidémique, au



contraire de la sphère privée qui paraît davantage à l'origine de cette évolution.

Une incompréhension partagée des professionnels

Dans ce contexte, l'U2P regrette les nouvelles restrictions de l'activité économique, là où il aurait fallu mettre davantage l'accent sur la responsabilité individuelle et collective, quitte à renforcer des gestes et des équipements barrières que les professionnels, dans leur immense majorité, mettent un point d'honneur à respecter scrupuleusement.

L'U2P partage ainsi pleinement la position des professionnels de l'hôtellerie-restauration, lesquels « regrettent, alors que leurs

représentants s'étaient déclarés favorables à des contrôles renforcés pour faire appliquer le protocole sanitaire, que les forces de l'ordre soient mobilisées pour faire respecter le couvre-feu – alors que des contrôles renforcés et inopinés auraient permis aux établissements qui respectaient les consignes sanitaires de rester ouverts. »

Un accompagnement nécessaire

Le renforcement annoncé des mesures d'accompagnement pour les entreprises les plus touchées, notamment la prise en charge à 100 % du chômage partiel ou l'assouplissement des conditions d'accès au Prêt ga-

« La responsabilité individuelle et la mobilisation collective doivent primer. Tout l'effort ne peut pas reposer systématiquement sur les entreprises de proximité dont la situation ne cesse de se fragiliser. »

Laurent Munerot
Président de l'U2P

ranti par l'État dont le remboursement pourra être décalé d'un an, est évidemment une absolue nécessité.

L'U2P sera ainsi attentive à ce que le gouvernement joigne le geste à la parole. « Les nouvelles restrictions annoncées vont fortement déstabiliser des dizaines de milliers d'entreprises, a notamment lancé Bruno Le Maire sur Twitter. Nous en avons conscience. À ces chefs d'entreprise, je veux leur dire: NOUS RESTONS À VOS CÔTÉS. Nous apportons une réponse massive à une crise massive. »

Pour autant les artisans, les commerçants et les — Suite p. 2

Publication

Rapport d'activité 2019 de l'U2P : une année d'intense mobilisation [page 2](#)

Sécurité sociale Un contexte hors norme pour le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 [page 3](#)

France Relance De la nécessité de simplifier l'accès au plan de relance pour les chefs d'entreprises de proximité [page 3](#)

Suite de la p. 1 — professionnels libéraux, qui voient leur quotidien se dégrader, n'ont pas vocation à porter seuls le fardeau des mesures sanitaires.

De fait, à la suite des annonces du Préfet de police et de la Maire de Paris le 5 octobre dernier, l'U2P avait pris acte de la nécessité de renforcer les mesures pour endiguer l'épidémie de coronavirus, mais en avait appelé à la responsabilité de chacun afin que les entreprises ne soient pas pénalisées de manière disproportionnée. Le gouvernement avait en partie

répondu aux demandes de l'U2P avec des mesures de soutien renforcées. Il avait en outre adopté une approche plus nuancée et mieux concertée dans la lutte contre le coronavirus, avec la prise en compte de certaines mesures que l'U2P portait avec les organisations professionnelles concernées, comme la possibilité pour les restaurants de continuer à ouvrir.

L'U2P avait constaté par ailleurs une plus grande préoccupation des pouvoirs publics pour le maintien de l'activité écono-

mique, laquelle est vitale en particulier pour l'emploi.

Le plan tourisme avait notamment été ouvert aux commerces non-alimentaires des zones touristiques internationales, et les entreprises concernées par ce plan et justifiant d'une perte de chiffre d'affaires de 70 % ou plus pourront bénéficier d'une aide de 10 000 euros.

La responsabilité collective comme seule solution

Des mesures incompréhensibles avaient pourtant été maintenues,

comme la fermeture administrative des bars.

Prenant acte de la gravité de la situation actuelle pour nombre d'artisans, de commerçants et de professionnels libéraux, privés d'activité, l'U2P en appelle à l'ensemble des Français pour se responsabiliser encore davantage. Il faut à tout prix que la somme des comportements individuels vertueux parvienne à casser la deuxième vague constatée, sans éteindre les espoirs de relance de notre économie et de retour à une vie sociale digne de ce nom. ■

Fonds de solidarité

- Toutes les entreprises de moins de 50 salariés qui sont installées dans les zones de couvre-feu et qui ont subi une perte de 50 % de leur chiffre d'affaires pourront bénéficier d'une aide allant jusqu'à 1 500 €, et cela tant que le couvre-feu durera.
- Les entreprises de moins de 50 salariés des secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture, pourront avoir accès à l'aide du fonds de solidarité allant jusqu'à 10 000 € dès lors qu'elles subissent une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 %, et non plus une perte de chiffre d'affaires de 70 % comme c'était le cas jusqu'à aujourd'hui.
- Nous supprimons à compter de samedi le plafonnement à 60 % du chiffre d'affaires de cette aide pour les secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture.



Exonérations des charges sociales

- Toutes les entreprises fermées administrativement bénéficieront d'une exonération totale de leurs cotisations sociales patronales jusqu'à la fin du couvre-feu.
- Les entreprises des secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture installées dans les zones de couvre-feu pourront bénéficier d'une exonération totale de cotisations sociales patronales à partir de la perte de 50 % de leur chiffre d'affaires.
- S'agissant des cotisations sociales salariales, nous apporterons une aide jusqu'à 20 % de la masse salariale qui permet de couvrir totalement le poids des charges sociales pour les entrepreneurs concernés.



Prêts garantis par l'État

Les prêts garantis par l'État étaient disponibles jusqu'au 31 décembre 2020. Ils seront désormais accessibles jusqu'au 30 juin 2021.



Prêts directs de l'État

Les prêts directs de l'État pour les entreprises les plus en difficulté sont prolongés jusqu'au 30 juin 2021. Pour ces entreprises qui souhaiteraient se renseigner sur ce prêt direct de l'État et sur les aides de l'État, un numéro téléphonique national unique à Bercy est mis à leur disposition et sera disponible dans les prochains jours.



Rapport d'activité 2019 de l'U2P : une année d'intense mobilisation

Ponctuée successivement par le mouvement des Gilets jaunes, et par la mobilisation contre l'assurance chômage et la réforme des retraites, l'année 2019 a été extrêmement mouvementée.

Cette succession de crises a agi comme un révélateur : d'une part, elle a souligné en creux le besoin des entreprises de proximité à être plus fortement accompagnées et représentées. Elle a, d'autre part, aussi mis en évidence le rôle essentiel joué par les corps intermédiaires : le travail sans relâche effectué avec le Gouvernement a permis d'infléchir certaines décisions et d'obtenir des avancées indispensables pour ne pas frac-

turer l'édifice de la société française tout entière.

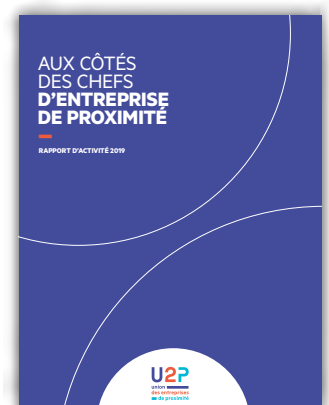
Tout au long de l'année, l'U2P a été au rendez-vous de ses engagements, défendant avec constance et force les intérêts des plus petites entreprises, œuvrant pour que leurs spécificités soient davantage prises en compte dans les réformes.

À l'écoute et en soutien continu de ses adhérents, qui se sont exprimés dans le Grand débat des entreprises de proximité, l'U2P

s'est investie pour trouver, sur chaque problématique, des solutions dans le dialogue et la concertation.

Cette détermination à agir anime plus que jamais l'U2P en 2020, alors que les conséquences économiques de la pandémie ont frappé de plein fouet nos entreprises. L'U2P continuera à se mobiliser sans rien céder de ses batailles en cours.

Un rapport d'activité à découvrir sur u2p-france.fr. ■



Un contexte hors norme pour le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021

Il y a quelques mois encore, l'U2P avait comme perspective le retour à l'équilibre de la Sécurité sociale. La crise sanitaire a fait voler en éclat cette perspective.

Les chiffres donnent le vertige. Plus de 44 milliards d'euros de déficit en 2020, 27 milliards d'euros en 2021, avec des prévisions qui font état d'un déficit persistant qui pourrait encore dépasser 20 milliards d'euros à horizon 2024. L'ensemble des branches sont dans le rouge ce qui ne s'était pas vu depuis 2012.

Pour vertigineux qu'ils soient ces chiffres sont le résultat des mesures fortes prises par le Gouvernement, saluées par l'U2P, pour accompagner les entreprises, préserver l'emploi et soutenir l'activité économique. L'U2P prend acte à cet égard de la compensation à la Sécurité sociale des mesures d'exonérations décidées par le Gouvernement.

L'U2P avait fait part de sa crainte et de son opposition à la tentative qui semblait poindre du côté

du Gouvernement, d'un possible transfert du financement de l'indemnisation des arrêts de travail vers les entreprises. Une telle mesure aurait été en totale contradiction avec les mesures fortes annoncées dans le cadre de France Relance. Ce choix le Gouvernement ne l'a pas fait. Là encore l'U2P lui en donne acte.

En matière de signaux envoyés, quelque peu en décalage avec l'urgence de la situation, il y a la réforme du congé de paternité à compter du 1^{er} juillet 2021. Compte tenu de ses multiples effets cette réforme aurait mérité à tout le moins des échanges qui ne soient pas qu'une simple information. Sur le fond cette réforme aura des conséquences sur l'organisation des petites entreprises. Dans le contexte actuel la priorité doit d'abord et avant

tout être donnée aux mesures de sauvetage et de relance, et non à la gestion de nouveaux droits sociaux, pour légitimes qu'ils soient. Ce PLFSS prévoit également des premières mesures pour organiser le fonctionnement de la 5^e branche de la Sécurité sociale pour le soutien à l'autonomie. Reste néanmoins à définir, ce qui constitue un chantier très important, les modalités de son financement. La question de la gouvernance de cette nouvelle branche constitue également un élément majeur de sa réussite. L'U2P considère que la place des partenaires sociaux doit y être affirmée.

Ce projet de loi est muet sur l'assurance vieillesse qui accuse un déficit en 2020 mais aussi pour 2021 très important du fait de la crise. Là encore il est heureux que

le Gouvernement ne se soit pas engagé dans l'introduction de mesures paramétriques dans ce PLFSS. Pour autant, il est indispensable de reprendre le chemin de la réforme des retraites qui a été mise en sommeil.

En tout état de cause, cette crise fait la démonstration de l'impérieuse nécessité de revoir le système de financement de la Sécurité sociale. Si une nouvelle fois, la Sécurité sociale a joué un rôle d'amortisseur économique et social, pour autant cette crise doit être l'occasion de repenser les choses et de moderniser le système de protection sociale.

Ce n'est pas l'objectif de ce PLFSS bien entendu. Il constitue à nos yeux un texte de transition dans un contexte sans précédent.

L'U2P l'appréhende comme tel, et en prend acte. ■

De la nécessité de simplifier l'accès au plan de relance pour les chefs d'entreprises de proximité

Interrogés sur les objectifs prioritaires qu'ils fixent au plan de relance présenté le 3 septembre, les artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux choisissent dans l'ordre : compétitivité, écologie, cohésion sociale. C'est ce qui ressort d'une enquête Xerfi-I+C pour l'U2P menée au troisième trimestre 2020.

Près de 39 % des chefs d'entreprise mettent en avant la nécessité d'améliorer la compétitivité des entreprises, en préconisant d'abord la baisse des impôts de production (prévue dans le projet de finances pour 2021), devant le renforcement des fonds propres des entreprises, la transformation numérique, et le soutien à l'exportation.

Les opinions sont moins tranchées concernant l'écologie. Les principales attentes des chefs d'entreprise de proximité se partagent en effet entre le développement des circuits courts (34 % avec un pic à 61 % pour l'hôtellerie-restauration), la rénovation énergétique des bâtiments (28 % avec un pic à 50 % pour l'artisanat du bâtiment) et la décarbonation de l'industrie (24 % avec



un pic à 50 % pour les professions libérales de la santé).

S'agissant du volet cohésion sociale, les priorités identifiées par les personnes interrogées sont, la sauvegarde de l'emploi par un soutien à l'activité partielle, devant l'aide aux employeurs, et la redynamisation des centres-villes.

Enfin, plus de la moitié des chefs d'entreprise interrogés (53 %) affirment qu'ils ne solliciteront pas les dispositifs du plan de relance, jugés trop complexes et chronophages. Ce scepticisme conforte l'U2P dans sa demande visant à simplifier l'accès aux mesures du plan de relance à destination des petites entreprises. Première réponse gouvernementale à cette demande : un guide explicatif pour les TPE-PME verra le jour prochainement, à l'instar de celui dédié à l'industrie.

« Il est indispensable que le plan France Relance soit plus massivement dirigé vers les entreprises de proximité. Pour ce faire, à l'exemple de ce que nous avons fait au sein du CPSTI, il faut automatiser autant d'aides que possible, réduire considéra-

« Il est indispensable que le plan France Relance soit plus massivement dirigé vers les entreprises de proximité. Un suivi associant les représentants des entreprises de proximité est crucial. »

Laurent Munerot
Président de l'U2P

blement les démarches et s'assurer qu'une information exhaustive est donnée aux entreprises. Un suivi associant les représentants des entreprises de proximité est crucial. », estime le Président de l'U2P, Laurent Munerot. ■

Brèves

La restructuration des branches se concrétise. L'U2P et ses organisations membres ont participé activement au travail de restructuration des branches engagé par le gouvernement, un effort qui a permis de réduire sensiblement leur nombre, passé de près de 700 en 2015 à environ 200 aujourd'hui. Forts de cette avancée, et compte tenu du contexte économique et social actuel, la prochaine réunion au niveau interprofessionnel sur le sujet, entre le gouvernement et les partenaires sociaux, a été reportée à 2021.

La plateforme de surveillance de la chaîne alimentaire (SCA) a son site Internet. Dédié aux professionnels de l'élevage et de l'alimentaire, aux professionnels de santé et aux membres d'organismes et d'instituts techniques, le site internet de la plateforme SCA (www.plateforme-sca.fr) favorise le partage d'informations en mettant à disposition de ces acteurs des supports méthodologiques, les thématiques de travail de la plateforme SCA, le résultat de ses travaux (à l'image du guide relatif à la surveillance intégrée des *Salmonella*, agent bactérien dont l'impact économique et sanitaire est majeur) et les bulletins de veille sanitaire (BuSCA) émis deux fois par mois. Créée en 2018 pour contribuer à l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments, la plateforme SCA regroupe 14 signataires dont la CGAD (alimentation en détail, membre de l'U2P).

WorldSkills France : les Finales nationales de Lyons reportées à 2021. Les Finales Nationales de Lyon, qui avaient été reportées une première fois en décembre 2020, se dérouleront finalement en 2021, a annoncé WorldSkills France le 12 octobre dernier.

Ce nouveau report est la conséquence directe du passage de la Métropole de Lyon en zone d'alerte maximale jeudi 8 octobre. Il vise à « *préservé un cadre de préparation et de compétition optimum pour les jeunes compétiteurs et tous les partenaires engagés dans cette aventure au service de la jeunesse et des métiers* », a indiqué Worldskills France.

Couvre-feu : les professionnels de l'hôtellerie-café-restauration dénoncent une fermeture déguisée. Dans un communiqué commun, les représentants du secteur, dont le GNI et l'UMIH membres de la CGAD, affiliés à l'U2P, ont rappelé leur volonté d'endiguer l'épidémie mais constatent que le couvre-feu instauré équivaut à une fermeture de leurs établissements. « *Alors que les restaurateurs subissent déjà des pertes importantes d'activité en raison des restrictions de leurs capacités d'accueil et d'un protocole sanitaire renforcé, écrivent-ils, cette nouvelle contrainte horaire qui condamne le service du soir a pour conséquence pure et simple d'obliger nos restaurants à fermer.* » En outre, alors que la profession était favorable à des contrôles renforcés pour faire appliquer le protocole sanitaire, la « *mobilisation des forces de l'ordre en nombre bien supérieur pour faire respecter le couvre-feu* » suscite l'incompréhension, là où « *des contrôles renforcés et inopinés auraient permis aux établissements qui respectaient les consignes sanitaires de rester ouverts* ». Ils jugent enfin que ces mesures sont « *punitives* » à l'encontre du secteur de l'hôtellerie-restauration et attendent du gouvernement qu'il soit à nouveau aux côtés de ces entreprises « *à travers un dispositif d'aides renforcées* », en particulier sur les loyers et les assurances. ■

Sur les réseaux sociaux

« *La priorité des #entreprises de #proximité c'est de retrouver une pleine activité. On doit trouver une juste mesure entre les mesures sanitaires et la continuité de l'activité. Les aides ne compensent pas tout* » selon le Président @U2P_france en direct sur BFMBusiness

TWITTER — @U2P_FRANCE — 8 OCTOBRE 2020

Agenda

15 octobre

Réunion du Conseil national de l'U2P.

19 octobre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion sur les dispositifs de soutien aux fonds propres des entreprises, à l'invitation du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire.

Rencontre entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P et la Présidente d'Ateliers d'Art de France, Aude Tahon.

Rencontre entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P et la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, Sarah El Haïry.

20 octobre

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, le Président délégué, Patrick Martin, et le Directeur général, Christophe Beaux.

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec la Présidente de la Siagi, Karine Desroses, et le Directeur général, Michel Cottet.

21 octobre

Rencontre entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P et le Directeur général des entreprises, Thomas Courbe.

26 octobre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à la conférence du dialogue social en présence du Premier ministre, Jean Castex, de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Elisabeth Borne, du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, et du secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au travail, Laurent Pietraszewski.

Rencontre entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P et le ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et de l'attractivité, Franck Riester.

27 octobre

Rencontre entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P et le secrétaire d'État chargé de la Ruralité, Joël Giraud.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 octobre 2020

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Laurent Munerot | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage